



**MORVAN**  
sommets & grands lacs  
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

ID : 058-200067890-20231002-022\_7\_2023-DE



## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU LUNDI 02 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°022-7-2023

### OBJET : Lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une matériauthèque au Pôle Lamartine

**Date de convocation : 20/09/23**

**Nombre de conseillers : 50**

**En exercice : 50**

**Présents : 38**

- Titulaires : 35

- Suppléants : 3

**Absents : 12**

- Dont représentés : 10

**Votants : 48**

- Pour : 48

- Contre : 0

- Abstention : 0

**N'ayant pas pris part au vote : 0**

#### Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Laurent LIBRERO, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN ;

**Pouvoirs :** Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Yasemin DOGAN KUKUK à Jean-Max GLORIFET, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à Jean-Luc BLANDIN, Eric JUSSIÈRE à Chantal BERNIER, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Philippe DAUVERGNE à Jean-Luc VIEREN, Florence BERLO à Patrice JOLY, Georges FLECCQ à Christiane GADREY

**Secrétaire de séance :** Christine PIN

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et notamment son titre III ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que les locaux situés au pôle Lamartine à Château-Chinon appartiennent à la communauté de communes mais que la majeure partie de ce bien est toujours inoccupée ou sert occasionnellement de lieu de stockage ;

Considérant que la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) impose d'optimiser la gestion des déchets du bâtiment ;

#### LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Décide de lancer une étude de faisabilité pour la création d'une matériauthèque au Pôle Lamartine.
2. Donne délégation au Président pour lancer une consultation en vue d'une prestation d'étude dans les conditions mentionnées à l'article 1 et pour signer ce marché ainsi que ses actes d'exécution.
3. Donne délégation au Président pour solliciter les subventions afférentes à ce projet auprès des organismes compétents.
4. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

  
Le Président,  
René BLANCHOT

  
Le secrétaire,  
Christine PIN